
Conseil Municipal du 25 février 2025
Procès-Verbal

Convocation : le 18 février 2025

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 25 février 2025 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025
- ❖ Présentation Relais Petite Enfance par Célia Vaudaux, porte-parole du projet intercommunal
- ❖ Compte Financier Unique 2024
- ❖ Affectation du résultat
- ❖ Vote des subventions 2025
- ❖ Débat d'Orientation Budgétaire : préparation budget 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 25 février 2025, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie BEL, Philippe DONCHE, Katia DUPRAZ, David FRAPSAUCE, Alexandre ROSAY, Erick DUPUIT, Mikaël DESALMAND, Carole VENANT

Absents excusés : Christine Billieux, Marianne Carrier, Christian Nambride, Hélène Duvillard, Stéphanie Falcone

Absent : J-P Thevenod

*** Désignation du secrétaire de séance**

Carole VENANT est nommée secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par les conseillers présents.

*** Présentation du projet Relais Petite Enfance par Célia Vaudaux**

Madame Célia VAUDAUX prend la parole pour rappeler que les élus membres de la Convention Territoriale Globale continuent de se réunir afin de proposer un plan d'actions à mettre en œuvre pour faire vivre ce document.

Madame Célia VAUDAUX présente les avancées du groupe de travail. Le groupe 1 a œuvré pour l'extension du service petite enfance de Boëge à l'ensemble des communes de la Vallée Verte. La convention pour mutualiser ce service va être transmise à toutes les communes qui doivent la retourner en mars 2025. Un courrier sera fait aux assistantes maternelles pour qu'elles soient informées de l'extension du service.

En parallèle, le groupe travaille à la création d'un Réseau Petite Enfance (RPE) intercommunal.

Pour cela, il faudrait que la CCVV modifie ses statuts avec l'ajout de la « gestion de la petite enfance ». Cela nécessiterait la création d'un poste de responsable RPE.

Mme VAUDAUX rappelle que toutes les autres communautés de communes de Haute-Savoie ont déployé un

RPE. La CAF prend en charge les coûts de fonctionnement du RPE à hauteur de 43% et verse en prime un bonus territoire d'un montant de 12 500 € / an. La collectivité pourrait également prétendre à des aides à l'investissement pour l'achat de matériel, des travaux, du mobilier, etc.

La CAF évalue le budget de fonctionnement à 40000 € par an pour créer un RPE. Le service pourrait démarrer en 2026 mais tout va dépendre de la vitesse d'avancement. Par précaution, il faudrait prévoir le poste à compter de septembre 2025.

Après présentation, Madame Vaudaux souhaite que les communes se positionnent sur ce projet et va nous faire parvenir prochainement le projet de convention.

* *Compte Financier Unique 2024*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par courrier en date du 25 juin 2024, la commune avait sollicité Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques le passage au compte financier unique (CFU) à partir des comptes de l'exercice comptable 2024 pour notre budget principal. Pour rappel, le passage au CFU est obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Carole Venant en sa qualité d'adjointe aux finances.

Madame Carole Venant, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur Pierre Chautemps, maire.

Le CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses	508 871.27
Recettes	884 500.16
Bilan exercice	375 628.89
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	749 897.54
Résultat de fonctionnement	1 125 526.43

Investissement

Dépenses	99 711.90
Recettes	481 316.22
Bilan exercice	381 160.32
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	-384 873.78
Résultat d'investissement	- 3 269.46

Total dépenses	608 583.17
Total recettes	1 365 816.38
Bilan exercice	757 233.21
Excédent antérieur reporté	365 023.76
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 122 256.97

Total reste à réaliser Dépenses	- 6.552.33 €
Total reste à réaliser Recettes	0.00 €
Bilan reste à réaliser	- 6.552.33 €

Excédent de résultat (002)	1 115 704.64
----------------------------	---------------------

Besoin de financement (10)	9 821.79
----------------------------	-----------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique du budget principal et CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

*** Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal est informé que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 qui s'élève à 1 122 256.97 €.

Ce résultat doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- A la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
- Pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide à l'unanimité de :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 9 821.79 €,
- Reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2025 au compte 002 le solde de l'excédent soit 1 115 704.64 €.

*** Vote des subventions 2025**

Après présentation des dossiers de demande de subvention reçus en mairie, le Conseil Municipal VOTE les subventions suivantes :

- BADABOUM :	1 500 euros
- Les Culottes Courtes :	1 500 euros
- Ski Club Villard :	100 euros
- Ski Club Vallée Verte :	140 euros
- Chorale du collège :	100 euros
- Asso. Les Passeurs d'Arts :	320 euros
- Lou Ben Vérias :	600 euros
- Verti Poche :	100 euros

*** Débat d'Orientation Budgétaire : préparation du budget 2025**

Les élus débattent à nouveau sur les orientations budgétaires et les engagements envisagés en vue de l'élaboration du budget primitif 2025.